

Séance du 26 Janvier 2018

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le 26 Janvier 2018 à 20h30 sous la présidence du Maire M Gilles Desbois.

Présents : Gilles Desbois, André Gilbert Alloin, Stéphane Brun, Caroline Charles, Michel Dezapy, Gérard Ducret, Cyril Goyard, Anne-Gaëlle Labry, Pascal Laurenceau, Lydie Lory, Valérie Lutmann, Annie Marchand, Gaëlle Stacchetti

Excusée : Machillot Evelyne pouvoir à Caroline Charles

Secrétaire de séance : Gaëlle STACCHETTI

Mr le Maire, suite à la demande du service Jeunesse de Saint Marcel, présente un ordre du jour supplétif : l'ajout d'une délibération concernant l'adhésion de deux nouvelles associations au dispositif Atouts Jeunes.

Le conseil valide cet ordre du jour supplétif, à l'unanimité.

1 - APPROBATION COMPTE RENDU REUNION PRECEDENTE

Le compte rendu de la séance du 12 décembre 2017 est adopté à l'unanimité des présents.

2 – DELIBERATIONS

Demandes de différentes subventions concernant les travaux de création d'un chemin piétonnier Rue du Quart du Bois, avec aménagement d'une aire de stationnement Allée des Peupliers, ainsi que la sécurisation de la RD 123 vers la Rue de la Vigne.

a) DETR 2018 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

M le Maire informe l'assemblée de l'aide possible de l'Etat pour ces travaux par l'intermédiaire de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des différents devis d'un montant de 32.350 € TTC se positionne favorablement à l'unanimité dont 1 pouvoir sur ce programme de travaux et délibère à cet effet

b) Appel à projets 2018 - Conseil Départemental

Pour ce même programme de travaux, le Conseil Départemental, par l'intermédiaire du dispositif « appel à projets 2018 », peut également apporter son aide financière.

Le Conseil délibère favorablement à l'unanimité dont 1 pouvoir.

c) Subvention au titre des amendes de police (fonds d'Etat rétrocédé aux communes par l'intermédiaire du Conseil Départemental)

La législation prévoit qu'une partie du produit des amendes de police soit utilisée pour des aménagements destinés à la sécurité des piétons.

Le Conseil délibère favorablement à l'unanimité dont 1 pouvoir.

d) Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC) du Grand Chalon

Le nouveau règlement d'intervention de ce dispositif ayant été approuvé lors du dernier Conseil Communautaire, ce programme de travaux est maintenant éligible à ce fonds d'agglomération.

Le Conseil délibère favorablement à l'unanimité dont 1 pouvoir.

Le Conseil charge le Maire d'établir les dossiers de demandes de subventions pour ce programme de travaux.

Le montant de ces quatre aides possibles peut être évalué à 20.000 €.

Il est à noter la participation du SYDSEL à hauteur de 1.000 € HT sur le dossier sécurisation RD 123.

Ce programme entrant dans le cadre d'un marché public, M le Maire informe l'assemblée que deux autres entreprises doivent remettre leur offre dans les prochains jours.

e) Délibération relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, a décidé de donner au Maire, une partie des délégations prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette délégation est à tout moment révocable, et ne peut excéder la durée du mandat.

Le Conseil refuse tout exercice de la délégation en cas de suppléance.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité dont 1 pouvoir.

f) Délibération supplétive :

M le Maire informe l'assemblée de la demande, en date du 25 janvier, du Service Jeunesse de la ville de Saint Marcel, concernant l'adhésion de deux nouvelles associations au dispositif ATOUTS JEUNES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité dont 1 pouvoir, se prononce favorablement et autorise le Maire à signer la convention avec l'association « Badminton Club Saint Marcel » et « Chalon sur Saône Canoë Kayak ».

3 –COMPTES RENDUS REUNIONS DIVERSES

a) GRAND CHALON - Communautaire du 13 décembre 2017.

Le Maire donne lecture du compte rendu de ce conseil.

43 points étaient à l'ordre du jour dont 20 avec rapports de présentation.

12 ont été adoptés à l'unanimité. 2 ne concernaient que des prises d'actes dont le rapport 18 avec l'avis de la Cour des Comptes qui évoque le fonds de relance de l'investissement public local du Grand Chalon.

5 rapports ont été adoptés à la majorité, avec notamment des abstentions relatives aux finances.

Le rapport n°20 concernait l'élection d'un 15^{ème} vice-président suite à la démission pour cumul de mandats de Mme Marie MERCIER. M Fabrice RIGNON – Délégué de Chatenoy le Royal a été élu avec 65 voix et 25 abstentions avec une délégation à l'emploi.

23 points ne faisaient pas l'objet de rapports de présentation, 12 ont été adoptés à l'unanimité et 11 ne concernaient que des prises d'acte.

Le prochain Conseil Communautaire est prévu le 5 février 2018 et le Conseil des Maires le 27 janvier 2018.

b) GRAND CHALON - Plan Climat Air Energie Territorial

Ce plan est obligatoire pour les EPCI de plus de 50.000 habitants au 1^{er} janvier 2017 et plus de 20.000 habitants au 31 décembre 2018.

Son contenu est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

M ALLOIN fait le compte rendu des trois réunions spécifiques qui ont eu lieu au siège de l'agglomération concernant la limitation des gaz à effet de serre (GES), les transports « véhicules propres » et les énergies renouvelables.

Chaque commune étant appelée à participer à ce programme d'actions, le Conseil cible les orientations suivantes :

Réflexion sur l'acquisition d'un véhicule électrique

Développement du co-voiturage

Eclairage public à leds pour l'extension du réseau

Réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments communaux.

Ces orientations seront transmises aux services du Grand Chalon.

c) GRAND CHALON – Compte rendu réunion mobilité

M ALLOIN fait le compte rendu de cette réunion au siège de l'agglomération, dont le thème abordé a été les déplacements avec véhicules propres, bus électriques, véhicules à piles.

d) GRAND CHALON –Service de l'eau et de l'assainissement

M ALLOIN fait le compte rendu de cette réunion qui s'est tenue au siège de l'agglomération et dont le contenu concernait le bilan du programme 2017 et les travaux envisagés pour l'année 2018.

Pour notre commune, le renouvellement de 450 mètres de canalisation d'eau potable (Ø 150) Grande Rue depuis la Rue de la Vigne avec un bouclage sur le réseau de Saint Marcel, est programmé.

L'état du réseau d'eau potable Impasse du Moulin a également été évoqué avec travaux de renouvellement possibles en fin d'année.

e) Journée citoyenne

Mme MARCHAND évoque la prochaine journée prévue le 26 mai 2018. Le Conseil donne son accord pour l'organisation de celle-ci.

La population sera invitée à participer à l'élaboration du programme de cette journée.

f) Commission d'urbanisme du 9 janvier 2018.

Le Maire rappelle le contexte avec notamment l'approbation du projet de PLUi lors de la réunion du 12 décembre 2017. Cette approbation était subordonnée à la prise en compte de certaines observations sur le fond et la forme de ce projet. La commission a donc émis des observations telles qu'elles avaient été définies et jointes en annexe à la délibération qui devait intervenir avant le 26 janvier 2018 (cette annexe sera jointe au compte rendu de la séance).

g) Entente Intercommunale Cimetières-église du 15 janvier à Saint Marcel.

Le montant total des travaux estimés par l'architecte des bâtiments de France est de 249.567 €uros TTC (abside et absidioles de l'église).

Avec un plan de financement prévoyant des aides de la DRAC, de la Région et du Conseil Départemental, le reste à charge pour la commune de LANS serait de 10.664 €uros.

Sachant que certains dossiers de demandes de subventions doivent être reçus avant le 15 février, il y a lieu de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil, après un tour de table, donne un avis favorable de principe quant à sa participation telle que définie dans les documents transmis par la commune de Saint Marcel. Cet avis de principe ne vaut pas délibération. Dossier en cours.

h) Fête du village 21 et 22 avril 2018.

Mme MARCHAND fait le compte rendu de la réunion du 11 janvier 2018.

Les jeux inter-quartiers auront lieu le samedi après-midi et la brocante se déroulera le dimanche.

La date du repas de la fête est fixée au 9 juin 2018.

Proposition d'achat d'un congélateur en commun entre associations.

i) Entente intercommunale enfance jeunesse.

La Caisse d'Allocations Familiales a supprimé, à partir du 1^{er} janvier 2018, la possibilité d'augmenter de 20 % la participation des familles pour les communes hors Saint Marcel. Les tarifs sont maintenus et modulés suivant quotient familial avec un tarif horaire maximal de la 1^{ère} tranche à 6,50 € et un écart de 20 % entre chaque tranche.

Après 2018, il sera possible de faire évoluer les tarifs annuellement, dans la limite de 1,5 % par an.

Une simulation faite sur la fréquentation de l'année 2016, en application du nouveau barème, fait apparaître une augmentation de la participation communale de l'ordre de 40 % équivalant à 1.900 €uros environ.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Une conférence sur la situation de l'angioplastie aura lieu le 31 janvier – salle Marcel Sembat à CHALON SUR SAONE.
- Le Maire fait état d'une demande de subvention concernant des conscrits de la classe en 8. Le conseil ne donne pas suite à celle-ci.
- Il est fait lecture d'un courrier de remerciements de l'association Terence Ridout.
- Les travaux d'extension du local associatif sont en cours.
- Une parcelle de terrain appartenant à un privé, à l'entrée de la commune côté Saint Marcel, sera replantée en peupliers.
- Le Conseil donne son accord pour le festival des Contes Givrés avec une représentation à la salle polyvalente à l'automne.
- Une voiture rodant aux alentours du collège de Saint Marcel a été signalée, avec un comportement suspect de ses occupants. Une information sera diffusée dans le prochain flash-info.
- Deux sorties de route de véhicules ont été relevées à l'entrée du village rue des Ormeaux.
- Le Maire informe le Conseil qu'un gendarme référent a été affecté à la commune. Il s'agit du gendarme SCHNEIDER de la Bridage de Saint Germain du Plain.

Une commission des finances est prévue le 13 ou 14 février.

Le prochain conseil municipal est fixé au 6 mars 2018 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 22h45.